

PROCEDURE D'ORIENTATION D'UN ELEVE DU 2nd DEGRE VERS LES EGPA

ATTENTION : DATE « BUTOIR » POUR DEPOSER LE DOSSIER **2 mars 2012**

Pour quel enfant : **tout jeune en grande difficultés scolaires dont les compétences maîtrisées seraient d'un niveau de fin de cycle 2 (CE1)**

1- Dès que possible, **Le chef d'établissement réunit l'Equipe Educative**

(Voir le dossier « **GUIDE DE L'EQUIPE EDUCATIVE** » donné à la réunion de rentrée des chefs d'établissement en septembre 2008. Vous le retrouverez sur le site de la DDEC <http://www.ddec72.org/>, bandeau « ASH », onglet « Informations »).

- a. **Prévenir le plus tôt possible le service de psychologie**
- b. **Faire passer les évaluations avant, pour une aide au discernement**

2- **Demander un dossier** au coordonnateur EGPA (avec envoi du compte-rendu de l'Equipe Educative)

Par tél : 02 43 61 58 69

Par mail : coordonnateur.egpa@ac-nantes.fr

Par courrier : Monsieur Thierry Proust
Cité administrative
Circonscription Le Mans 5
34 rue Chanzy
72000 LE MANS

⇒ **Donner les coordonnées de la famille au coordonnateur EGPA pour qu'il prenne contact avec l'assistante sociale du Conseil Général**

3- **Constitution du dossier** sous la responsabilité du Chef d'Etablissement :

- a. Feuillet psychologique et pédagogique
- b. Résultats aux évaluations (obligatoires)
- c. Fiche de synthèse de l'Equipe Educative
- d. Renseignements médicaux par le médecin scolaire (le cas échéant si situation particulière)
- e. **si la famille choisit en priorité la SEGPA de Pruillé : ajouter une lettre signée de cette dernière stipulant ce choix**

4- **Envoi du dossier à l'IEN-ASH** (à l'attention du coordonnateur EGPA, voir adresse ci dessus point 2) pour le **13 mars 2011** (délai impératif)